



**Les Principes directeurs de l'OCDE
à l'intention des entreprises multinationales :
Réunion annuelle des points de contact nationaux, 2008**

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Réunion du 24-25 juin 2008

Ce document contient le rapport par le Président de la Réunion annuelle des points de contact nationaux du 24-25 juin 2008. Il fera partie de la publication de l'OCDE à paraître "Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Édition 2008".

RÉUNION ANNUELLE 2008 DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX : RAPPORT DU PRÉSIDENT

I. Vue d'ensemble

Chaque année, les Points de contact nationaux (PCN) des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes ») se réunissent pour examiner leurs expériences en matière de mise en œuvre et de promotion des Principes. Ils se livrent aussi à des consultations avec le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) et des organisations non gouvernementales (ONG), notamment OECD Watch, pour obtenir leurs avis sur les moyens d'améliorer l'efficacité des Principes. En outre, une table ronde avec des praticiens est adossée à la réunion, pour aider les PCN à mieux comprendre les problèmes qui apparaissent et l'évolution de l'action des pouvoirs publics en rapport avec les Principes. Cette année, à la demande des ministres de l'OCDE et du G8¹, il s'est agi d'une conférence de haut niveau organisée avec l'Organisation internationale du travail (OIT), les 23 et 24 juin, sur le thème « Emploi et relation professionnelles: promouvoir un comportement responsable des entreprises dans une économie qui se mondialise ».

Le présent rapport examine les activités des PCN ainsi que d'autres mesures d'application prises par les gouvernements adhérents de juin 2007 à juin 2008. Il s'appuie sur les rapports des différents PCN, sur d'autres informations communiquées durant la période sous revue et sur les résultats de la réunion annuelle. Le rapport comporte cinq autres sections : Section II – Organisation institutionnelle ; Section III – Information et Promotion ; Section IV – Circonstances spécifiques ; Section V – l'Outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales dans les zones à déficit de gouvernance ; et Section VI – Considérations sur les actions futures.

Au total, les PCN ont jugé cette année d'application satisfaisante pour les Principes. L'appui déterminé que leur ont apporté les chefs d'Etat et de gouvernement du G8 au sommet d'Heiligendamm, en juin 2007, montre qu'ils ont plus de résonance et d'influence. En outre, les travaux du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme ont attiré l'attention sur le large champ d'application des Principes et sur les aspects uniques de leur mécanisme de mise en œuvre.

Les rapports des PCN indiquent que les efforts de chacun d'entre eux pour développer la connaissance, la visibilité et l'utilisation des Principes ont pris de l'ampleur. On constate plusieurs améliorations des sites Internet nationaux et une diversification des techniques promotionnelles. De nouveaux partenariats se sont noués avec les parties prenantes et les ont amenées à participer davantage à l'action de sensibilisation. La coopération régionale entre les PCN pour faire appliquer les Principes s'est également développée. Les gouvernements intègrent de plus en plus la promotion des Principes à leurs activités quotidiennes (notamment celles des ministères de l'économie, des affaires étrangères et du travail ou des agences chargées de l'aide). On exploite aussi davantage les synergies entre les Principes et d'autres initiatives et instruments concernant la responsabilité des entreprises, par exemple sous forme d'activités exercées en commun et de publication conjointe de livres blancs. En juin 2008, 104 000 sites Internet se référaient aux Principes, au lieu de 25 000 il y a cinq ans.

Plusieurs nouveaux Etats adhérents ont aussi pris des mesures pour favoriser l'emploi de l'Outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans des zones à déficit de gouvernance, qui s'inspire des normes et préceptes contenus dans les Principes.

Mais, dans l'ensemble, il ressort de l'examen des activités de l'année écoulée que l'on a accordé beaucoup plus d'intérêt à la performance des PCN en général et aux pratiques des PCN émergents. Les changements importants apportés à la composition des PCN (notamment aux Pays-Bas et au Royaume-Uni) entrent désormais en vigueur et ces expériences sont suivies attentivement par les autres PCN. Quelques-uns d'entre eux disent envisager la possibilité de modifier leur organisation institutionnelle. Le Groupe de travail du Comité de l'investissement a procédé à une grande enquête sur les performances des PCN en vue des débats de la réunion annuelle de 2008, qui a été largement consacrée à ce sujet.

En dépit d'une légère baisse du nombre de circonstances spécifiques notifiées au cours du cycle 2007/2008 d'application des Principes, les rapports des PCN montrent que ce mécanisme de règlement des différends reste apprécié. 27 dossiers ont été déposés, ce qui se compare à un total de 182 demandes depuis le réexamen de juin 2000. Les PCN en ont examiné 136. La tendance à rechercher des solutions amiables se confirme ; il en résulte des efforts pour une meilleure coordination et consultation dans les affaires où il y a multiplicité de demandes. Toutefois, le débat doit continuer sur certains points.

Le mouvement d'adhésion à la Déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales s'est poursuivi. En juillet 2007, l'Egypte est devenue le 40^{ème} pays adhérent et a mis en place un Point de contact national pour les Principes. En juin 2008, on a terminé l'examen de la candidature du Pérou en tant que 41^{ème} adhérent à la Déclaration et plusieurs autres demandes d'adhésion de pays non membres de l'OCDE sont en cours d'examen. Les Principes entrent aussi en ligne de compte dans la coopération entre le Comité de l'investissement et la Chine.

Un Mémoire d'accord a été conclu avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour assurer la compatibilité et la complémentarité avec les Principes du projet de norme ISO sur la responsabilité sociale ainsi que des activités en rapport.

Tout en prenant note des progrès réalisés pendant la période allant de juin 2007 à juin 2008, les PCN ont généralement convenu que l'on pourrait faire encore plus pour renforcer l'efficacité des Principes. Les débats qui ont eu lieu lors des consultations annuelles avec les parties prenantes et l'échange de vues avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les droits de l'homme, à propos de son rapport d'avril 2008, ont certes été centrés sur les PCN ; mais on a souvent omis d'établir une distinction claire entre la satisfaction des parties prenantes et les performances des PCN. Néanmoins, ceux-ci sont conscients qu'il importe de les améliorer et ils ont jugé nécessaire que le cycle d'application 2008/2009 soit de nouveau consacré à cette tâche. Il serait utile aux PCN de disposer de meilleures données sur leurs performances réelles, qui distinguent les éléments dont ils ont la maîtrise ; on a, par exemple, beaucoup évoqué les retards de procédure qui sont parfois imputables à d'autres parties. Les PCN sont désireux d'avoir plus d'occasions de confronter leurs expériences en profondeur et, à cet égard, ils ont bien accueilli l'offre faite par le PCN néerlandais de se soumettre lui-même à un examen par les pairs en mai 2009. Ils ont aussi décidé que la réunion 2009 serait plus longue, afin de se donner le temps de procéder à un échange approfondi sur les expériences concrètes de fonctionnement des Principes. Plus précisément, les PCN aimeraient que l'on consacre une demi-journée supplémentaire à une discussion des circonstances spécifiques récemment résolues. Ils apprécieraient aussi de recevoir l'avis d'experts sur des techniques comme la médiation. Il a été relevé que de nombreux PCN n'avaient pas encore traité de circonstances spécifiques, mais qu'inversement certains d'entre eux faisaient face à de sérieuses contraintes de ressources pour accomplir leur mission. Il a été suggéré au Comité de l'investissement que la note de transmission du rapport annuel au Conseil pourrait comporter une demande adressée aux gouvernements adhérents de prendre des mesures appropriées. Enfin, ils se sont félicités qu'une étude soit

lancée l'année prochaine, sous les auspices du Comité de l'investissement, à propos de l'utilité des Principes pour le secteur financier et de leur promotion dans les pays non adhérents.

II. Innovations dans la composition et les procédures des PCN

Après les changements intervenus de juin 2007 à juin 2008, il y a désormais:

- 20 PCN constitués sous forme d'un seul service ministériel² ;
- 7 PCN interministériels³ ;
- 1 PCN bipartite⁴ ;
- 9 PCN tripartites (faisant intervenir l'administration publique, les entreprises et les syndicats)⁵ ;
- 2 PCN quadripartites (faisant intervenir l'administration publique, les entreprises, les syndicats et les ONG)⁶.
- une structure mixte comprenant des experts indépendants et des représentants de l'Etat⁷.

Par rapport à 2000, date de création du mécanisme des PCN dans le cadre de la révision des Principes, l'intégration des parties prenantes à leur structure a sensiblement progressé⁸. Le nombre de PCN tripartites ou quadripartites a augmenté, tandis que les pays où la composition du PCN est purement administrative ont largement recouru à des comités consultatifs ou à des instances permanentes de conseil comprenant des partenaires étrangers à la sphère publique. La pratique des réunions avec des représentants des entreprises, des syndicats et de la société civile s'est également répandue. Bien que quelques PCN semblent préférer les canaux de communication informels, les rapports de cette année soulignent qu'ils s'engagent à répondre à des enquêtes sur le fonctionnement des Principes et à faire preuve d'une transparence intégrale à l'égard de leurs activités.

Les innovations les plus marquantes en matière de composition et de procédure des PCN se sont produites en Egypte, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni⁹:

- L'*Egypte* est devenue, en juillet 2007, le 40^{ème} pays adhérent à la Déclaration et a mis en place son PCN. Celui-ci se compose d'un haut fonctionnaire du ministère des investissements et de son propre personnel fonctionnel. En outre, il est assisté d'un comité consultatif, qui comprend, outre le responsable du PCN, des représentants des ministères des finances, des affaires étrangères, de la réforme administrative, du commerce et de l'industrie, de la main-d'œuvre et de l'immigration. On trouve aussi dans ce comité des experts économiques, juridiques et financiers ainsi qu'un représentant de la Fédération égyptienne des syndicats.
- Le *PCN néerlandais* se compose maintenant d'un président et de trois membres indépendants, qui proviennent tous des diverses parties intéressées aux travaux du PCN. Ils sont indépendants dans la mesure où ils siègent *ès qualité* et ne sont pas liés par les politiques et les objectifs du gouvernement néerlandais. Le PCN est conseillé par quatre ministères (économie, affaires étrangères, affaires sociales et emploi, logement, aménagement du territoire et environnement). Le ministère de l'économie met à sa disposition un Secrétariat avec deux collaborateurs à plein temps. Le nouveau PCN néerlandais s'est réuni deux fois pendant la période sous revue.
- Au *Royaume-Uni*, le comité de pilotage qui supervise les activités du PCN s'est réuni pour la première fois en mai 2007 et est désormais pleinement opérationnel. Il comprend des membres

extérieurs à l'Etat, choisis en raison de leur expérience des affaires, des relations professionnelles et des problèmes intéressant les ONG ainsi que des représentants des pouvoirs publics (Office du procureur général, ministère de l'environnement, de l'alimentation et de la ruralité, ministères des affaires constitutionnelles, du développement international, du travail et des retraites, agence de garantie des crédits à l'exportation, ministères des affaires étrangères, du commerce et des investissements, exécutif écossais). A la suite de l'adoption, en mai 2007, d'une nouvelle stratégie, le Foreign & Commonwealth Office a redéfini ses objectifs; cela signifie qu'il n'est plus membre du PCN britannique, bien qu'il soit encore représenté au comité de pilotage. Deux hauts fonctionnaires du ministère de l'activité économique, des entreprises et de la réforme réglementaire (BEER) consacrent maintenant tout leur temps aux Principes, de même que 20% des hauts fonctionnaires du ministère du développement international (DFID).

Les PCN ont pris note avec intérêt de ces changements et souhaitent en évaluer l'efficacité au moment opportun.

D'autres changements institutionnels sont également envisagés:

- Le *Canada* a commencé à transférer les fonctions de présidence et de coordination du PCN de la division de politique des échanges et des investissements à la division des activités à l'étranger du Service des délégués commerciaux. Il y a dans cette division une unité qui conseille les délégués commerciaux du Canada, dans le pays et à l'étranger, sur la question de la responsabilité sociale des entreprises et coordonne un programme annuel sur ce thème, assorti d'une formation. Le motif de ce transfert est d'étendre la portée des Principes en s'appuyant sur le réseau des délégués commerciaux, ce qui permettra au PCN canadien d'appliquer plus efficacement les Principes.
- En avril 2008, le *Chili* a réexaminé l'organisation de son PCN. Les changements recommandés sont la délégation de l'examen des circonstances spécifiques aux services ou agences de l'Etat spécialisés et le renforcement du comité consultatif placé auprès du PCN chilien.
- En *Islande*, le PCN a été transféré au ministère de l'activité économique. D'autres changements sont envisagés.
- L'*Italie* rapporte la conclusion, en février 2008, d'un protocole d'accord entre son PCN et la Direction générale de l'artisanat et des services de la région Lombardie. L'objectif est de renforcer la coopération du PCN avec les institutions infranationales et de faire connaître les Principes aux PME. Le protocole prévoit que les signataires effectueront en commun une série d'activités: sensibilisation d'entités publiques et privées aux questions relatives aux Principes, application de projets pilotes avec des entreprises artisanales et des PME, participation d'entreprises de la région à des missions commerciales.
- Le *Japon* étudie les modalités de création d'un organisme consultatif permanent, composé de représentants du monde des affaires et des salariés.
- Le *Mexique* et la *Slovénie* procèdent à une réorganisation de leur PCN.

La fréquence accrue des consultations entre PCN est le trait distinctif de la période 2007/2008. La coopération régionale a été renforcée ou développée, surtout entre les pays nordiques et ceux d'Amérique latine. Les PCN déclarent avoir effectué, depuis 2000, des consultations réciproques concernant 22 circonstances spécifiques. La Suisse rapporte que, pendant la période sous revue, elle a consulté les PCN australien et britannique à propos des activités d'une entreprise multinationale suisse copropriétaire d'une

mine de charbon en Colombie. Les PCN suédois et norvégien disent avoir coopéré étroitement dans une affaire récente portant sur le secteur financier.

Le PCN italien a demandé comment il convenait de traiter les circonstances spécifiques qui intéressent plusieurs PCN et il a été décidé qu'ils pourraient le faire en s'inspirant des principes suivants: 1) On a reconnu que les PCN concernés devaient garder la souplesse nécessaire pour apprécier les mérites et le contexte de ces affaires complexes, lesquels sont susceptibles de différer sensiblement selon les cas. Il a aussi été relevé que cette souplesse caractérisait déjà les lignes directrices de procédure applicables aux circonstances spécifiques. 2) Il convient de traiter en une seule procédure les circonstances spécifiques dans lesquelles les allégations de non-conformité sont les mêmes, afin d'éviter d'éventuelles incohérences entre les divers PCN concernés. 3) Pour mettre en œuvre cette méthode unifiée, il faut désigner un « PCN dirigeant », chargé de gérer l'ensemble de la procédure. Il incombera au PCN destinataire de la première demande d'organiser le choix d'un PCN approprié pour jouer le rôle directeur et de déterminer la procédure d'examen de la circonstance spécifique. 4) Ce dernier doit assurer à tout moment une communication efficace avec les autres PCN. Il lui appartient aussi de les associer étroitement à toutes les décisions relatives aux étapes intermédiaires de procédure et à la rédaction de la déclaration concluant l'examen d'une circonstance spécifique. On a également suggéré que le groupe de discussion électronique de l'OCDE pourrait constituer un moyen utile de communication pour diffuser aux PCN des informations les concernant.

III. Méthodes proactives et coopération régionale en matière d'information et de promotion

La Décision du Conseil de l'OCDE en date de juin 2000 demande aux PCN d'entreprendre des activités promotionnelles. Au cours de la période sous revue, davantage d'initiatives ont été prises pour trouver de nouveaux moyens de promotion ainsi que pour cibler et adapter la diffusion d'informations sur les Principes. Cette section résume les principales activités décrites dans les rapports des différents PCN.

III.a Présentation de quelques actions de promotion

Parmi les évolutions et les innovations en matière de promotion, on retiendra les mesures suivantes :

- *Argentine – coopération régionale.* En mai 2008, la deuxième réunion régionale des Points de contact nationaux d'Amérique latine a eu lieu à Buenos Aires. A cette occasion, on a souligné que la coopération entre les PCN était essentielle pour obtenir un soutien politique, faire mieux connaître les Principes de la société civile et des pouvoirs publics ainsi que pour compenser les besoins physiques et humains limités dont disposent les PCN. En novembre 2007, on a inauguré un site Internet consacré au PCN argentin. Le Mexique a proposé d'accueillir en 2009 la troisième réunion régionale des Points de contact nationaux d'Amérique latine.
- *Australie – consultation de multiples parties prenantes.* Pour mieux promouvoir les Principes et constituer des réseaux dans tout le pays, le PCN australien a organisé à Sydney et à Melbourne, en août 2007, deux consultations avec l'ensemble des parties prenantes. Les participants au titre des ONG et des agences publiques compétentes ont fait des exposés. Par ailleurs, on a revu et actualisé le site Internet du PCN australien pour lui donner un caractère convivial et lui permettre d'être une source d'informations exhaustives.
- *Brésil – ciblage des entreprises multinationales.* Le PCN brésilien constitue actuellement une base de données des entreprises multinationales opérant au Brésil et de leur personnel à contacter pour les questions relatives aux Principes. Les entreprises multinationales ont été distinguées comme catégorie prioritaire pour les efforts de sensibilisation ; cette action ciblée est complétée

par la participation du PCN à des conférences, à des séminaires et à des réunions avec d'autres PCN de la région.

- *Canada – ouverture mondiale.* Lors d'un séminaire sur les droits de l'homme qui a eu lieu à Rabat, au Maroc en mars 2008, dans le cadre de la Francophonie, le PCN canadien a présenté les aspects uniques des Principes et du mécanisme des circonstances spécifiques. Industrie Canada a communiqué les résultats de recherches étendues faites sur les entreprises multinationales et les associations professionnelles canadiennes pour mettre au point une stratégie de développement durable. Les ambassades canadiennes en Equateur, au Pérou, au Guatemala et au Sénégal ont organisé des séminaires sur le secteur minier ouverts à toutes les parties prenantes.
- *Danemark – partage d'informations au niveau régional.* Le PCN danois a participé à une réunion des Points de contact nationaux, organisée à Oslo, en mars 2008, dans le but de renforcer la coopération entre les PCN au service des Principes. De plus, le PCN danois a répondu à une demande émanant du gouvernement norvégien et exposé la conception danoise des Principes, considérés comme un instrument de responsabilisation des entreprises, lors d'une rencontre avec des représentants de ce gouvernement.
- *Egypte – mise en place.* Le site Internet du PCN égyptien, dont le lancement est prévu au début de l'été 2008, présentera les Principes à la fois en anglais et en arabe, tout en donnant d'autres renseignements intéressant les parties prenantes d'Egypte. Le pays a également organisé une manifestation de promotion des Principes, en présence de la Commission syndicale consultative (TUAC) et d'ONG, à laquelle ont participé des syndicats venant de l'ensemble du Moyen-Orient et d'Afrique du nord.
- *France – diffusion des Principes.* Le PCN français a également participé au séminaire sur les droits de l'homme, organisé par la Francophonie en mars 2008 à Rabat, au cours duquel on a évoqué la création d'un réseau d'ONG de langue française. Le ministère du travail, des affaires sociales et de la solidarité a organisé une grande conférence des parties prenantes, sur le thème « *Quelle régulation pour une mondialisation plus juste?* » ; elle a été l'occasion d'inciter les entreprises françaises à se référer aux Principes quand elles concluent des accords-cadres avec les syndicats. Le MEDEF, association des grandes entreprises françaises, a publié une brochure d'explication des Principes qui a été distribuée à toutes les ambassades de France.
- *Allemagne – mise en lumière des Principes.* Lors du sommet de juin 2007, l'Allemagne a lancé ce que l'on appelle le « processus d'Heiligendamm » pour favoriser de nouvelles formes de dialogue sur la responsabilité sociale des entreprises dans les pays du G5. Le PCN allemand a promu les Principes auprès de responsables chinois et s'est beaucoup exprimé au forum organisé par TUAC en Egypte.
- *Islande – meilleure promotion.* Le PCN islandais est en train de réviser la première traduction des Principes en islandais avant de communiquer une version finale aux parties prenantes, nationales et étrangères. Par ailleurs, le représentant du PCN enseigne les Principes aux étudiants des années supérieures à la faculté de droit de l'université de Reykjavic.
- *Italie – action auprès des PME.* Le PCN italien a commandé une enquête, achevée en octobre 2007, sur le thème « La responsabilité sociale, élément de compétitivité des PME: mesures d'applications et instruments de communication pour toucher les consommateurs ». L'effort pour faire participer les PME nationales à un dialogue sur l'applicabilité des Principes a aussi pris la forme d'ateliers et de séminaires, comme « L'internationalisation et la mondialisation, facteurs essentiels de la compétitivité des PME et des très petites entreprises », en juin 2007 ;

« L'internationalisation des entreprises-atelier sur le Brésil », en avril 2008 ; « L'Inde: défis et occasions pour les PME d'Emilie-Romagne ».

- *Japon – sensibilisation de l'Asie du sud-est.* En février 2008, le PCN japonais a participé avec la Commission syndicale consultative et la Confédération des syndicats japonais (RENGO), à un symposium consacré aux Principes. Au cours de ce symposium, les participants ont évoqué les expériences des PCN et les moyens de promouvoir les Principes en Asie du sud-est.
- *Corée – extension des partenariats.* A partir de 2008, des extraits des Principes figurent sur les sites Internet de plusieurs organisations économiques coréennes et sur le site officiel du ministère compétent. Le PCN coréen accroît aussi ses efforts de promotion sous d'autres formes, notamment en formant directement les entreprises aux Principes. Par ailleurs, il a effectué, en novembre 2007, une visite auprès du PCN japonais pour échanger des vues sur la gestion.
- *Pays-Bas – poursuite de la promotion internationale.* Le PCN néerlandais a travaillé de concert avec l'Agence néerlandaise de coopération et d'activité économique internationales (EVD) pour donner aux entreprises envisageant d'opérer à l'étranger des informations sur les Principes et des conseils sur leur application dans les pays émergents. EVD a également lancé trois nouveaux instruments de responsabilisation sociale des entreprises, adaptés à des pays spécifiques, qui contiennent des informations sur les Principes ; d'autres sont en préparation. En outre, plusieurs missions commerciales néerlandaises ont fait une promotion active des Principes.
- *Norvège – maximisation des effets.* En janvier 2008, le ministère norvégien des affaires étrangères a publié une brochure sur la lutte contre la corruption, dont un chapitre est consacré aux Principes ; elle a été distribuée à toutes les ambassades de Norvège, aux services de promotion des exportations situés à l'étranger ainsi qu'aux agences et organisations compétentes sur le territoire national. De plus, le gouvernement norvégien prépare un livre blanc sur la responsabilité sociale des entreprises, qui pourrait déboucher sur une stratégie plus complète intégrant les Principes.
- *Pologne – activité accrue du PCN.* En 2008, on a lancé un site Internet rénové de présentation des Principes. En novembre 2007, le PCN polonais a organisé une conférence sur le thème: « Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – expériences étrangères et perspectives pour la Pologne ». Il a ensuite participé à une conférence chargée d'établir une plate-forme nationale en matière de responsabilité sociale des entreprises.
- *Roumanie – accès facilité.* Les Principes sont exposés dans une nouvelle brochure conviviale de l'agence roumaine des investissements étrangers ; un chapitre est consacré aux réponses à des questions concernant les Principes et à la présentation des fonctions du PCN roumain. Par ailleurs, celui-ci continue à informer les syndicats en organisant des séminaires.
- *Le partenariat suédois pour la responsabilité mondiale* a continué d'être utilisé comme plate-forme de promotion des Principes, notamment en ce qui concerne les normes fondamentales des relations du travail, les conflits au sein des entreprises, les activités en Chine, la corruption, les droits de l'homme, les investissements responsables et l'information.
- En *Suisse*, la promotion des Principes a été assurée par des discours de ministres ou de hauts fonctionnaires ; elle est aussi restée liée à des initiatives, soutenues par l'Etat, en faveur de la responsabilité des entreprises. Un site Internet enrichi de présentation des Principes fonctionnera à partir de la mi 2008.

- *Commission européenne – établissement de liens*. Les Principes ont été le principal thème des débats lors de la conférence organisée par la Commission, en décembre 2007, sur le thème: « La responsabilité sociale des entreprises au niveau mondial: quel rôle pour l'UE? ». Le compendium des politiques publiques nationales en matière de responsabilité sociale des entreprises dans l'Union européenne (2007) donne aussi des informations sur les Principes et les PCN.

Autres activités promotionnelles entreprises par les PCN pendant la période examinée:

- L'ouverture vers le monde des affaires par des contacts ou des présentations à des sociétés ou associations professionnelles (Brésil, Canada, Corée, Italie, Japon, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède).
- Les consultations et l'organisation de réunions avec des partenaires nationaux (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Danemark, Egypte, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni et Suède). Au Danemark, on a mis en place un « groupe-Principes », qui fonctionne comme un forum ouvert aux représentants des ONG et au PCN danois, pour s'entretenir de la promotion des Principes.
- Des bulletins d'information, des articles dans la presse ou d'autres formes de promotion par les médias (Brésil)
- La participation à des conférences organisées par des intervenants non gouvernementaux (Australie, Argentine, Canada, États-Unis, Finlande, Grèce, Italie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie).
- La mise au point de supports et de listes d'envoi promotionnels (Australie, Autriche, Commission européenne, Norvège, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni). La conception d'un site Internet (Argentine, Australie, Brésil, Egypte, Italie, Pologne et Royaume-Uni).

Actions de promotion au sein des administrations publiques

- Promotion par des présentations aux services ou agences de l'administration publique par de hauts responsables de l'État (Australie, Norvège, Royaume-Uni et Turquie).
- Sensibilisation et formation du personnel des ambassades et des consulats (Allemagne, Australie, Canada, Espagne, États-Unis, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse). En 2008, l'ambassade du Royaume-Uni à Moscou a organisé une série de réunions pour promouvoir les Principes auprès de grands investisseurs britanniques en Russie
- Missions ou actions de promotion dans le domaine du commerce et de l'investissement (Allemagne, Canada, Japon, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Slovénie et Suède).
- Promotion par l'intermédiaire des agences pour le développement international (Canada et Pays-Bas). L'Agence canadienne de développement international fait progresser la connaissance des Principes en participant à des manifestations dans tout le pays et à l'étranger, telles que la conférence interaméricaine sur la responsabilité sociale des entreprises.
- Réponse aux questions des Parlements, médiateurs et autres instances publiques (Allemagne, Commission européenne, Japon et Suède). Promotion des Principes auprès d'ambassades étrangères (Suisse).

III.c Agences de promotion de l'investissement, de crédit à l'exportation et de garantie des investissements

Les pays adhérents ont continué de chercher à exprimer de manière appropriée leur soutien aux Principes dans le cadre des programmes de crédit à l'exportation et de promotion ou de garantie des investissements. Le tableau 1 récapitule les liens qui ont ainsi été établis entre les Principes et ces programmes. Vingt-huit PCN font état de liens de ce type.

Tableau 1. Liens entre les Principes de l'OCDE et les programmes de crédit à l'exportation, de garantie des investissements à l'étranger et de promotion des investissements de l'étranger

Allemagne	Garantie des investissements	Le formulaire officiel de demande de garantie d'investissement à soumettre à l'administration fédérale fait explicitement référence aux Principes et fournit en outre, pour de plus amples informations, l'adresse du site Internet sur lequel figure la traduction en allemand des Principes.
Autriche	Crédit à l'exportation	Oesterreichische Kontrollbank AG, agissant en tant qu'organisme de crédit à l'exportation au nom du ministère fédéral autrichien des Finances, assure activement la promotion des principes et des normes de responsabilité des entreprises. Sur son site Internet, on peut consulter des informations détaillées sur les questions de RSE, y compris le texte actuel des Principes.
Australie	Crédit à l'exportation et promotion des investissements	L'Export Finance and Insurance Corporation (EFIC) défend le concept de responsabilité sociale des entreprises sur son site Internet, en faisant référence, entre autres, aux Principes de l'OCDE. Le site du PCN australien présente le texte des Principes. Le site du Foreign Investment Review Board et celui d'Invest Australia contiennent des liens vers le site du PCN australien.
Belgique	Crédit à l'exportation et garanties des investissements	L'organisme belge de crédit à l'exportation (l'Office national du Dueroire) mentionne les Principes de l'OCDE dans ses garanties d'investissement et dans toutes les garanties de crédit à l'exportation.
Canada	Crédit à l'exportation	Exportation et développement Canada (EDC) promeut les Principes et les normes de responsabilité des entreprises, y compris les recommandations des Principes. EDC a lié son site à celui du PCN canadien. Elle distribue des brochures sur les Principes et entretient le dialogue avec les principaux acteurs de la RSE.
Chili	Promotion de l'investissement	Le Comité pour l'investissement étranger est l'organisme qui assure la promotion du Chili en tant que destination intéressante pour les investissements étrangers et les activités commerciales internationales. Les Principes font partie des informations fournies par le Comité aux investisseurs.
Corée	Promotion du commerce et de l'investissement	Les Principes figurent sur le site Internet du MKE (ministère de l'économie de la connaissance – www.mke.go.kr). Le MKE est chargé de promouvoir les échanges et les investissements.
Espagne	Garantie des investissements	La CESCE, organisme en charge des crédits à l'exportation qui gère les garanties d'investissements, la COFIDES (société pour le développement financier) et l'ICO (établissement de crédit officiel) fournissent des brochures sur les Principes à ceux qui souhaitent bénéficier d'aides et de garanties pour leurs investissements.
Estonie	Promotion de l'investissement	L'Agence estonienne pour l'investissement a publié un descriptif des Principes et relié son site à celui du PCN estonien.
États-Unis	Crédit à l'exportation et garantie des investissements	L'Export-Import Bank et le Département du commerce coopèrent avec le PCN pour fournir des informations sur les Principes aux sociétés souhaitant participer à leurs programmes de soutien des activités à l'étranger des entreprises américaines.

Finlande	Promotion des exportations	Adopté en juillet 2001, ce programme fait intervenir « les principes environnementaux et autres » pour « les garantis de crédit à l'exportation ». Il attire « l'attention des demandeurs de garantie » sur les Principes.
France	Crédit à l'exportation et garantie des investissements	Les sociétés qui sollicitent des crédits à l'exportation ou des garanties d'investissement sont systématiquement informées sur les Principes. Cette information prend la forme d'une lettre adressée par la compagnie chargée de la gestion de ces programmes (COFACE), ainsi que d'une lettre que les sociétés doivent signer en reconnaissant qu'elles ont « pris connaissance des Principes directeurs ».
Grèce	Promotion de l'investissement	Les Principes sont consultables sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances (www.mnec.gr), de L'agence grecque de promotion des investissements (ELKE – www.elke.gr) et de l'organisme d'assurance du crédit à l'exportation (OAEF – www.ecio.gr).
Israël	Investment Promotion Centre	Le site de l'Investment Promotion Centre est directement relié à celui du PCN israélien où l'on peut accéder aux Principes de l'OCDE.
Italie	Crédit à l'exportation	Le PCN italien est en contact régulier avec la SACE (l'association italienne du crédit à l'exportation) et il contribue à ses activités.
Japon	Promotion du commerce et de l'investissement	Les Principes (textes originaux et version japonaise) sont disponibles sur les sites du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Économie, du Commerce et de l'Industrie. Le Japon a créé un site dans l'intention de renforcer un réseau entre l'Asie et l'Afrique destiné à faciliter les échanges commerciaux et les investissements. Le site Internet de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO) et celui du centre ANASE-Japon donnent un résumé et le texte intégral des Principes ainsi qu'un aperçu de l'activité du PCN japonais, notamment de ses procédures et actions de promotion. Le site de TICAD Exchange a aussi un lien vers les textes des Principes.
Lituanie	Promotion de l'investissement	Un organisme spécial, dénommé « Agence lituanienne pour le développement » donne aux investisseurs étrangers des informations sur le contexte d'exercice de l'activité des entreprises en Lituanie. Il a établi un dossier d'information qui est remis à tous les investisseurs étrangers envisageant d'investir sur le territoire lituanien. Le PCN lituanien (situé au ministère de l'économie) coopère étroitement avec l'Agence lituanienne pour le développement. Le 19 décembre 2007, le gouvernement a adopté un programme de promotion des investissements couvrant la période 2008-2013. L'objectif de ce programme est d'améliorer les conditions générales d'investissement en Lituanie et d'établir un système efficace d'encouragement aux investissements directs, axé sur le développement à long terme de l'économie et la prospérité de la société. Le texte intégral du programme est consultable sur la page web du ministère de l'économie (http://www.ukmin.lt/en/investment/invest-promotion/index.php).
Pays-Bas	Crédit à l'exportation et garantie des investissements	Les entreprises qui souhaitent bénéficier de ces programmes ou mécanismes reçoivent un exemplaire des Principes. Elles doivent déclarer qu'elles ont connaissance des Principes et qu'elles feront de leur mieux pour s'y conformer.
Pologne	Promotion de l'investissement	Le PCN polonais est installé dans les locaux de l'Agence polonaise pour la promotion des investissements (PAIIZ). L'Agence polonaise d'information pour les investissements étrangers aide les investisseurs à pénétrer le marché polonais et à trouver les meilleurs moyens d'utiliser les possibilités dont ils disposent. Elle les guide dans toutes les procédures administratives et juridiques que comporte un projet ; elle apporte aussi son concours à ceux qui opèrent déjà dans le pays. PAIIZ assure une obtention rapide des informations complexes relatives aux investissements, tout en aidant les investisseurs à trouver les partenaires et fournisseurs appropriés ainsi que de nouveaux emplacements.
République	Promotion de	Le PCN est établi au ministère de l'Économie de la République slovaque. Les

slovaque	l'investissement	Principes font l'objet d'une promotion en différentes langues sur le site Internet du ministère. Le ministère de l'Économie finance et supervise une agence pour le développement de l'investissement et du commerce (SARIO) qui met en avant les opportunités pour les entreprises et l'investissement. Les investisseurs venus en République slovaque qui ont bénéficié d'aides des pouvoirs publics doivent s'engager à respecter les Principes directeurs (critère pris en compte dans la décision d'octroyer une aide).
République tchèque	Promotion de l'investissement	Il existe un organisme spécialisé, baptisé « Czech Invest », qui fournit des informations sur le cadre économique et juridique tchèque aux investisseurs étrangers. Il a préparé une documentation (contenant les Principes) destinée à tous ceux qui souhaitent investir dans le pays. Le PCN tchèque (au ministère des Finances) coopère étroitement avec cet organisme.
Roumanie	Agence roumaine pour l'investissement étranger (ARIS)	Le PCN roumain est établi au sein de l'Agence roumaine pour l'investissement étranger (ARIS). Le site du PCN roumain a été conçu à partir du site central de l'ARIS. Les Principes et les décisions du Conseil de l'OCDE qui s'y rapportent ont été traduits en roumain. Les Principes (textes de base) sont consultables électroniquement sur les sites du ministère des affaires étrangères (www.mae.ro) et de l'ARIS (www.arisinvest.ro). Les Principes et les décisions du Conseil de l'OCDE qui s'y rapportent ont été traduits en langue roumaine. D'autres documents utiles figurent sur la page web du PCN roumain: <ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif de politique des investissements ; • L'outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance.
Royaume-Uni	Crédit à l'exportation et assurance des investissements	Le site Internet de l'Export Credit Guarantee Department est relié à celui du Point de contact national du Royaume-Uni. En outre, l'ECGD se réfère aux Principes dans son document intitulé Case Impact Analysis Process disponible pour le public.
Slovénie	Promotion de l'investissement, crédit à l'exportation et garantie des investissements	Le PCN slovène se trouve au sein du ministère de l'économie. La promotion et l'utilisation des Principes font déjà partie de la politique économique slovène. Une restructuration est en cours. L'Agence publique pour l'entrepreneuriat et les investissements étrangers (JAPT) ainsi que la Banque slovène d'exportation et de développement (SID) ajouteront des liens au site Internet du PCN.
Suède	Crédit à l'exportation	Le Conseil des garanties de crédit à l'exportation informe tous ses clients sur les règles en vigueur en matière de lutte contre la corruption, sur les Principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur le Partenariat suédois pour la responsabilité mondiale.
Suisse	Crédit à l'exportation et garantie des investissements	La Garantie suisse contre les risques à l'exportation (GRE) assure la promotion des principes de responsabilité des entreprises. Son site Internet donne des informations sur les Principes et leur mécanisme de mise en œuvre.
Turquie	Promotion de l'investissement	Le PCN turc est placé sous la tutelle de la Direction générale de l'investissement étranger (Trésor) qui a pour mission de promouvoir les investissements étrangers en Turquie et dont le site contient des informations sur les Principes.

III.d Activités du Comité de l'investissement de l'OCDE

En raison de l'importance politique accordée aux Principes et de la demande adressée à l'OCDE de jouer le rôle de plaque tournante pour les divers problèmes de responsabilité des entreprises, le Comité de l'investissement de l'OCDE a pris trois nouvelles initiatives importantes pour faire progresser la connaissance et l'emploi des Principes en tant qu'instrument essentiel de cette responsabilité:

- *l'examen des performances des PCN depuis 2000*: compte tenu de l'engagement pris par le G8 de promouvoir les Principes au moyen d'une meilleure gouvernance des Points de contact

nationaux et de la décision prise, lors de la réunion annuelle 2007 des PCN, de donner la priorité à l'amélioration de leurs performances au cours du cycle d'application 2007-2008, le Groupe de travail du Comité de l'investissement a réexaminé en profondeur les activités des PCN depuis la révision des Principes effectuée en 2000. Les conclusions de cet exercice ont été soumises aux PCN avant la réunion annuelle 2008 et le rapport présente les pratiques nouvelles comme une référence pour faire progresser les performances des PCN.

- *l'analyse globale d'un certain nombre d'initiatives et d'instruments en rapport avec la RSE*: le G8 avait demandé que « l'OCDE, en coopération avec le Pacte mondial et l'OIT, recense les normes et principes relevant le plus de la RSE » ; en réponse, le Secrétariat de l'OCDE a établi, sous les auspices du Comité de l'investissement, un aperçu général des initiatives et des instruments relatifs à la responsabilité sociale des entreprises, qui intègre des éléments émanant du Secrétariat de l'OIT et du Pacte mondial des Nations Unies. Ce rapport souligne le caractère unique du statut et des caractéristiques des instruments de l'OIT, de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies en tant qu'importants compléments des initiatives privées en la matière. Il estime aussi qu'en les utilisant et en s'y référant davantage, les entreprises rendront leurs propres initiatives en matière de RSE plus visibles, cohérentes et acceptables.

Coopération OCDE-OIT: le Comité de l'investissement de l'OCDE ainsi que le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales ont organisé en liaison avec l'OIT, les 23 et 24 juin 2008, une conférence de haut niveau sur le thème « Emploi et relations professionnelles: promouvoir une conduite responsable des entreprises dans une économie mondialisée ». Réunissant de nombreux participants, cette manifestation a contribué à une plus grande diffusion des bonnes pratiques dans ces deux domaines, à une connaissance et à un usage meilleurs des instruments de l'OCDE et de l'OIT ainsi qu'à la compréhension et à la confiance mutuelles entre les parties prenantes des pays développés et émergents à l'égard de l'investissement responsable. En outre, on a trouvé des domaines de coopération future entre l'OCDE et l'OIT.

Les activités d'*ouverture* ont également augmenté la notoriété des Principes. Un symposium Chine-OCDE a été organisé, les 26 et 27 juin 2008, pour examiner les progrès récents de ce pays et les défis auxquels il fait face pour encourager une conduite responsable des entreprises. Il a été suivi d'un séminaire consacré au lancement d'un dialogue permanent et à la mise en place d'un réseau d'échange d'informations sur les meilleures pratiques des entreprises chinoises en matière de responsabilité vis-à-vis de l'environnement.¹⁰ Dans le cadre de son appui aux travaux actuellement en cours au FMI à propos de principes et de pratiques généralement acceptés, applicables aux fonds souverains, le Comité de l'investissement a attiré publiquement l'attention sur la pertinence des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

En outre, le Comité de l'investissement de l'OCDE et son Groupe de travail restent les instances privilégiées d'échange d'expériences sur la mise en œuvre des Principes, notamment en ce qui concerne les domaines désignés pour des initiatives futures par le Rapport annuel de 2007 sur les Principes.¹¹

III.e Autres actions de promotion menées par l'OCDE

En octobre 2007, le Secrétaire général de l'OCDE a rencontré Eurotradia International, une association de cadres dirigeants français, pour évoquer le rôle des Principes dans une économie mondialisée. En décembre 2007, un entretien du Secrétaire général avec l'ordre des avocats de Paris, qui portait sur les Principes, a été reproduit dans une édition spéciale de la revue « Le barreau autour du monde » consacrée aux rapports entre l'éthique et les échanges internationaux. En février 2008, le Secrétaire général adjoint de l'OCDE, M. Mario Amano, a fait un exposé intitulé « Tirer le meilleur parti des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », lors d'un séminaire de

haut niveau organisé à Tokyo par la Confédération japonaise des syndicats RENGO et par la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE¹².

Le Secrétariat a poursuivi sa contribution aux travaux de M. John Ruggie, représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, sur l'entreprise et les droits de l'homme en participant à deux ateliers, l'un à Berlin et l'autre à La Haye, en novembre 2007, consacré aux chaînes d'approvisionnement. En outre, il a apporté son concours à un projet de nouvelles procédures de règlement des différends portant sur la responsabilité des sociétés. Le professeur Ruggie a présenté les résultats de ses travaux et leurs conséquences éventuelles sur les Principes à la réunion annuelle 2008 des PCN. Le rapport qu'il a adressé, le 7 avril 2008, au Conseil des droits de l'homme [A/HRC/8/5] reconnaît explicitement que « les Principes directeurs de l'OCDE constituent actuellement l'ensemble le plus largement applicable de normes approuvées par les Etats en matière de responsabilité des entreprises et de droits de l'homme ». Transparency International a publié des instructions concernant les Principes, en expliquant l'intérêt qu'ils présentent pour combattre la corruption dans le secteur privé¹³.

L'OCDE a conclu un Mémoire d'accord avec l'ISO, afin d'assurer la compatibilité et la complémentarité de la norme internationale fixant des principes directeurs de responsabilité sociale, mise au point actuellement par l'ISO (la norme dite ISO 26 000), ainsi que des activités en rapport, avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les responsables du Comité de l'investissement et son Secrétariat ont accepté des invitations pour promouvoir les Principes à l'occasion de plusieurs réunions internationales durant la période considérée. On citera quelques-unes des manifestations de promotion et des actions auxquelles ils ont participé:

- En octobre 2007, le président du Comité de l'investissement s'est exprimé devant le parlement espagnol.
- Le Secrétariat a organisé un séminaire d'information sur les Principes en marge de la cinquième réunion du Groupe de travail de l'ISO sur la responsabilité sociale, qui a eu lieu à Vienne en novembre 2007 ; cette réunion a aussi bénéficié de la participation du président du Comité de l'investissement et d'un représentant de la Global Reporting Initiative. En outre, le Secrétariat a fait un exposé, intitulé « Harmoniser responsabilité des Etats et responsabilité des entreprises », lors d'une conférence de l'ISO sur la responsabilité des sociétés.
- Le Secrétariat a présenté les « Perspectives des Principes directeurs de l'OCDE » à la conférence de la CE consacrée à « La responsabilité sociale des entreprises à l'échelle mondiale », qui a eu lieu à Bruxelles en décembre 2007.
- Le Secrétariat a fait un exposé, intitulé « Dynamique d'une croissance responsable: rôle et incidence des Principes directeurs de l'OCDE », lors d'une conférence qui s'est tenue à Londres (Chatham House) en mars 2008.
- Le Secrétariat a présenté les instruments de l'OCDE pour promouvoir la responsabilité des entreprises à un séminaire organisé dans le cadre de la francophonie à Rabat (Maroc), en mars 2008.
- Le Secrétariat a fait un exposé sur la responsabilité des entreprises au salon de l'environnement et des métiers durables, organisé à Paris en juin 2008.

- Depuis mars 2006, la lettre d'information de l'OCDE « Investment Newsletter », publiée trois fois par an, vient informer les responsables de la politique de l'investissement au sens large et d'autres parties prenantes des travaux du Comité de l'investissement sur les Principes.

De plus, le Secrétariat a répondu à de nombreuses questions sur les Principes émanant des médias, des universités et d'autres parties intéressées, tout en continuant d'améliorer le site Internet de l'OCDE dédié aux Principes.

IV. Utilisation active du mécanisme des « circonstances spécifiques »

IV.a Nombre de circonstances spécifiques

182 demandes d'examen de circonstances spécifiques ont été déposées auprès des PCN depuis le réexamen de juin 2000. Les différents rapports des PCN indiquent les nombres suivants de circonstances spécifiques notifiées : Allemagne (10), Argentine (5), Australie (3), Autriche (5), Belgique (11), Brésil (13), Canada (7), Chili (5), Corée (5), Danemark (3), Espagne (2), États-Unis (26), Finlande (4), France (12), Hongrie (1), Irlande (1), Italie (5), Japon (5), Mexique (2), Norvège (3), Pays-Bas (15), Pologne (3), Portugal (1), République tchèque (5), Roumanie (1), Royaume-Uni (18), Suède (3), Suisse (5) et Turquie (2).

L'annexe 3 montre que 136 circonstances spécifiques ont été jugées recevables et examinées à ce jour par les PCN¹⁴. Parmi elles, 86 ont été réglées. La plupart des circonstances spécifiques concernent le chapitre IV (Emploi et relations professionnelles). Un certain nombre portent aussi sur la violation des droits de l'homme dans le secteur primaire. Pour l'heure, le seul chapitre des Principes directeurs qui n'a pas été mentionné dans le contexte d'une circonstance spécifique est le chapitre VIII (Science et technologie).

IV.b Circonstances spécifiques décrites dans les rapports des PCN

Australie – en juillet 2007, le PCN australien a reçu une demande alléguant la non observation de plusieurs dispositions des Principes par une société minière opérant en Amérique du sud. Il a consulté à ce sujet les PCN suisse et britannique. L'examen de cette affaire a été suspendu en attendant la remise d'un rapport demandé par les dirigeants et les actionnaires de la société pour examiner la politique sociale de celle-ci.

Brésil – en mars 2008, le PCN brésilien a publié une déclaration finale sur une circonstance spécifique concernant la société holding Shell Brésil et les allégations de non observation de certaines dispositions du chapitre 5 (environnement) des Principes. En mai 2006, une ONG brésilienne se consacrant à l'environnement et un syndicat représentant les travailleurs de l'industrie parapétrolière de l'état de Sao Paulo ont saisi le PCN d'une plainte. Après une médiation et plusieurs réunions avec les parties intéressées, le PCN brésilien a clos l'affaire et communiqué ses conclusions.

Allemagne – en août 2007, le PCN allemand a fait une déclaration finale à propos d'une circonstance spécifique concernant les activités de Bayer CropScience en Inde. Ce texte contient l'engagement volontaire de Bayer CropScience de prendre des mesures concrètes contre le travail des enfants. L'affaire remonte à octobre 2005, date à laquelle le PCN allemand avait reçu une demande d'une ONG qui alléguait la non observation du paragraphe 1b) du chapitre 4 (emploi et relation professionnelles) des Principes, visant « la contribution à la suppression effective du travail des enfants », par l'un des fournisseurs de Bayer CropScience. Le PCN a demandé aux deux parties de s'exprimer de la façon la plus complète et organisé, en novembre 2006 et janvier 2007, une série de réunions.

Suède – en janvier 2008, le PCN suédois a publié un communiqué final à propos d’une circonstance spécifique impliquant la Banque scandinave Nordea, au motif qu’elle finançait en partie la construction en Uruguay d’une usine de pâte à papier par la société finlandaise Botnia. L’affaire a été déclenchée en juillet 2006: les PCN suédois et norvégien ont alors été contactés par l’ONG norvégienne Bellona et par une ONG argentine de défense de l’environnement et des droits de l’homme (CEDHA), qui alléguaient la non observation des Principes. Comme Nordea est domicilié en Suède, le PCN suédois a assumé la responsabilité principale du traitement de la demande avec le concours du PCN norvégien. Cette circonstance spécifique posait la question de l’applicabilité des Principes au secteur financier, qui a été débattue à la réunion annuelle 2007 des PCN. Le PCN suédois a estimé que Nordea avait respecté les Principes, mais il a aussi déclaré que ceux-ci pouvaient et devaient s’appliquer au secteur financier aussi bien qu’aux autres entreprises multinationales.

V. Le recours à l’outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales opérant dans les zones à déficit de gouvernance

Plusieurs pays ont pris des mesures pour diffuser et promouvoir l’outil OCDE de sensibilisation au risque destiné aux entreprises multinationales dans les zones à faible gouvernance. Le Canada, par exemple, l’a promu par l’intermédiaire de ses ambassades en Afrique sub-saharienne et des activités de l’Agence canadienne de développement international en Afghanistan. L’outil de sensibilisation a été aussi un thème majeur de l’atelier organisé en décembre 2007 à Kampala, avec le parrainage de la Suède, sur le thème: « Contribuer à une paix durable dans les pays touchés par des conflits – le rôle des investisseurs en Ouganda ». Le PCN britannique a mentionné l’outil de sensibilisation dans sa déclaration finale sur une circonstance spécifique.

De nombreux pays publient maintenant l’outil de sensibilisation ou s’y réfèrent, conjointement aux Principes, sur les sites Internet des PCN ou sur ceux consacrés à la responsabilité des entreprises (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Corée, Irlande, Italie, Japon, Roumanie, Royaume-Uni et Suède). La commission australienne du commerce invite les entreprises à l’intégrer à leur plan de gestion des risques.

En juin 2007, le Conseil de sécurité des Nations Unies a souligné l’importance de l’outil pour favoriser un comportement responsable des entreprises et limiter l’exploitation illégale de ressources naturelles dans les pays en conflit.¹⁵

En outre, on constate que les parties prenantes font un usage croissant de l’outil OCDE de sensibilisation au risque. Ainsi, il a été cité comme une référence utile dans la gestion des problèmes auxquels la société Anglo Gold Ahsanti a fait face en République démocratique du Congo (l’étude de cas qui décrit en détail l’emploi de l’outil est consultable sur le forum d’apprentissage – « learning forum » – du Pacte mondial des Nations Unies). L’association des actionnaires pour la recherche et l’éducation (SHARE) a formulé des recommandations en matière de financement des entreprises qui opèrent dans des zones à gouvernance défaillante. L’outil de sensibilisation est cité comme instrument pertinent des décisions d’investissement par plusieurs organisations: la Société financière internationale (IFC Oil), le Gas and Mining Sustainable Community Development Fund, le Fonds britannique anticorruption, le Business and Human Rights Resource Center, le RAID (Rights and Accountability in Development) et Transparency International.

Le Secrétariat de l’OCDE a continué de promouvoir activement l’outil de sensibilisation. Il l’a présenté à une conférence sur la responsabilité sociale des entreprises organisée à Milan, en octobre 2007, par le Centre de développement de l’OCDE et le groupe Unicredit. En mars 2008, deux instances de l’OCDE, le Comité d’aide au développement et le Comité de l’investissement, ont décidé de lancer une initiative commune visant à développer la promotion et l’application de l’outil. L’objectif est de donner des

indications opérationnelles par Internet et d'amorcer un dialogue entre toutes les parties prenantes pour améliorer la gestion des risques d'investissement dans les Etats fragiles. L'outil et cette initiative ont été présentés, en mai 2008, à la conférence annuelle de la branche britannique de l'Association du droit international consacrée à la question « Does International Law Mean Business? A Partnership for Progress ».

VI. Considérations sur les actions futures

Au total, la réunion annuelle 2008 des PCN a estimé que les progrès réalisés pendant la période sous revue correspondaient à plusieurs des objectifs fixés lors de la précédente réunion annuelle. Toutefois, l'impression générale a été que l'on pouvait faire davantage pour rendre plus efficaces les Principes et les activités des PCN. Sachant que le Comité de l'investissement a l'intention d'entreprendre de nouveaux travaux sur le rôle des Principes dans le secteur financier et dans les économies non membres, on a retenu pour le cycle d'application 2008-2009 les domaines prioritaires d'action future et les moyens de progression qui figurent ci-dessous. On a également convenu d'allonger la durée de la réunion annuelle 2009 pour faciliter un échange approfondi d'expériences concrètes du fonctionnement des Principes.

Apprentissage par les pairs. Les PCN doivent apprendre davantage les uns des autres. On pourrait y parvenir en procédant à des échanges plus fréquents et plus approfondis d'expériences concrètes, notamment du traitement des circonstances spécifiques, de la promotion des Principes dans les chaînes d'approvisionnement et de la communication avec les parties prenantes. On pourrait aussi envisager l'examen volontaire des performances individuelles par les pairs comme un moyen d'apprentissage réciproque. Le PCN néerlandais s'est proposé d'être le premier à se soumettre à un examen par les pairs, qui pourrait se dérouler en mai 2009. L'Autriche, le Norvège et le Royaume-Uni ont formulé l'intention de faire partie des « examinateurs » dans cet exercice. On a également suggéré que les critères évoqués par le professeur Ruggie, quand il a présenté son rapport d'avril 2008 sur les mécanismes de plaintes extrajudiciaires, soient pris en compte pour évaluer les performances des PCN dans l'examen de circonstances spécifiques¹⁶. Il conviendrait d'envisager une amélioration des données relatives aux performances, en mettant l'accent sur la distinction entre performance et satisfaction ainsi que sur les éléments dont les PCN ont la maîtrise.

Bons offices et accès facilité aux techniques de médiation et de conciliation. On a largement reconnu que les bons offices offerts par les PCN ou la facilitation proactive par les PCN de l'accès à des moyens consensuels et non contentieux, tels que la médiation ou la conciliation, demeuraient des fonctions essentielles des PCN. Pourtant, ceux-ci doivent acquérir les compétences ou les ressources nécessaires pour apporter une telle contribution au règlement des différends. Du temps pourrait donc être prévu dans le cadre de la prochaine réunion annuelle pour débattre, avec des experts invités, des moyens de renforcer les compétences des PCN ou leur capacité à faciliter la médiation par des tiers. Les PCN jugeront peut-être utile de réexaminer les « tuyaux » assurant une efficacité des médiations recensés lors de la table ronde de 2006 sur la responsabilité des entreprises.

Les procédures parallèles restent aussi l'un des principaux obstacles à une pleine utilisation du mécanisme des circonstances spécifiques. Bien que ce problème soit complexe, il ne doit pas servir d'excuse pour rejeter ou différer l'examen d'une circonstance spécifique. On a également relevé qu'un nombre croissant de différends faisait l'objet de médiations extrajudiciaires, notamment aux Etats-Unis. Le rapport annuel pour 2006 recensait une liste de considérations dont les PCN devaient tenir compte en décidant d'examiner des circonstances spécifiques donnant lieu à des procédures parallèles et analysait les sources possibles de la « valeur ajoutée » par leur intervention dans des situations de ce type. Les PCN devraient s'en inspirer.

Tirer davantage parti de la large applicabilité des Principes dans les activités de promotion. La promotion des Principes est aussi une fonction fondamentale des PCN et elle est déterminante pour amener les entreprises à se conduire de façon responsable. L'utilisation de certains chapitres des Principes comme outil promotionnel reste à faire et on aurait intérêt à poursuivre la discussion sur les moyens de développer ce potentiel.

Se préoccuper de la limitation des ressources. Compte tenu de l'insuffisance des moyens dont disposent certains PCN pour remplir leur mission, il a été suggéré au Comité de l'investissement que la note de transmission du rapport annuel au Conseil pourrait inviter les gouvernements adhérents à prendre les mesures appropriées.

Notes

1. Lors de la réunion annuelle de 2007, les ministres de l'OCDE ont invité l'Organisation à organiser en 2008, en collaboration avec l'OIT, une réunion de haut niveau à laquelle participeraient des représentants de grandes économies non membres de l'OCDE et des partenaires sociaux ; l'objectif est de soutenir les actions du secteur privé en matière d'emploi et de relations professionnelles dans le cadre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Peu après, les pays du G8 se sont engagés à promouvoir activement les normes de responsabilité sociale des entreprises et d'emploi internationalement reconnues, notamment les Principes directeurs de l'OCDE et la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale.
2. Allemagne, Argentine, Australie, Espagne, États-Unis, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Luxembourg, Mexique, Nouvelle Zélande, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Slovénie, Suisse et Turquie.
3. Brésil, Canada, Corée, Hongrie, Islande, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni.
4. Le PCN de la Roumanie comprend des représentants de l'Etat et des entreprises.
5. Belgique, Danemark, Estonie, France, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège et Suède. Plusieurs d'entre eux ont aussi des PCN interministériels.
6. Chili et Finlande.
7. En 2007, le PCN néerlandais, qui était un service interministériel, est devenu une structure mixte comprenant quatre experts indépendants et quatre conseillers provenant de quatre ministères.
8. Le rapport du Groupe de travail du Comité de l'investissement, intitulé « Examen des performances des PCN: conclusions principales », analyse les changements structurels intervenus depuis la révision des Principes en 2000.
9. Les modifications de la structure des PCN néerlandais et britannique sont décrites de façon plus précise dans le rapport précité.
10. On trouvera de plus amples renseignements sur le site www.oecd.org/daf/investment
11. Pour plus de précisions, on se référera aux pages 29 et 30 du rapport annuel 2007 sur les Principes qui est consultable à www.oecd.org/daf/investment/instruments
12. On trouvera le texte du discours de M. Amano à l'adresse www.tuac.org.
13. Voir http://www.transparency.org/publications/wp_03_2008_oecd.
14. Le nombre de circonstances spécifiques jugées recevables par les PCN est le nombre de circonstances spécifiques figurant dans l'annexe 3, corrigé des circonstances spécifiques qui sont énumérées à plusieurs reprises dans le tableau de l'annexe, car plusieurs PCN ont été concernés et ont notifié la circonstance spécifique dans le tableau de l'annexe.
15. Voir le rapport du Conseil de sécurité S/PRST/2007/22
16. Voir le paragraphe 92, page 24, du rapport du professeur Ruggie au Conseil des droits de l'homme, daté du 7 avril 2008 [A/HRC/8/5].